

# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88.61.86

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

C.C.P. : LILLE 3.773.92  
Gérant : Jean PRUVOST

## 7<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Mineurs C.F.D.T. SOLIDARITÉ ET ACTION pour construire notre avenir

Le 7<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Nationale des Mineurs a réuni 210 délégués de différents bassins miniers et substances minières pendant 4 jours à la maison du mineur à Berck.

Le Congrès s'est tenu avec la présence de plusieurs délégués étrangers, notamment le représentant de l'internationale des mineurs, du D.G.B. mines d'Allemagne, des mineurs belges, du secrétaire du comité de liaison de la CECA et du secrétaire général de l'internationale des mineurs d'Afrique.

Les débats du Congrès ont mis en évidence la stagnation, voire la poursuite de la récession dans certains secteurs de l'exploitation des matières premières minières contenues dans le sous-sol français.

L'utilisation du charbon en France est menacée si les pouvoirs publics ne reviennent pas sur les prévisions de consommation faites qui aboutissent notamment à la surestimation des capacités de production d'électricité d'origine nucléaire. En effet, il ne peut y avoir une politique ambitieuse de retour au charbon, s'il n'y a pas un débouché « matelas » de charbon dans la production d'électricité.

Le Congrès demande que le gouvernement définisse une politique en matière de production d'électricité où 50 % seraient d'origine nucléaire, 25 % d'origine charbon, 25 % hydrolique-gaz-énergie nouvelle. Une telle politique entre dans le cadre d'une diversification des sources d'énergie.

La France ne peut rester absente de la stratégie mondiale du retour au charbon. Le retour au charbon dans le monde signifie également une relance du marché industriel minier, un marché pour lequel la France est bien placée, à condition de pouvoir tester le matériel sur le territoire (centrale au charbon, chaudière, matériel d'exploitation et matériel de sécurité).

L'enjeu fondamental est la relance de l'extraction en France. Cela signifie 30 millions de tonnes à l'horizon 1990. Or, si depuis le 10 Mai 1981, les pouvoirs publics ont été pour la stabilisation de la production à son niveau actuel (20 millions de tonnes) aucune décision n'a été prise pour une véritable accélération de la production.

C'est ainsi que dans la plupart des exploitations, les embauchages sont bloqués, que les investissements ne sont pas décidés.

La relance de l'exploitation des matières premières minières est un élément non négligeable d'une véritable politique de l'emploi. Les emplois miniers sont des emplois socialement utiles et économiquement productifs.

Le Congrès a fait clairement apparaître que les militants de la C.F.D.T. n'accepteront plus d'être absents du débat économique. S'agissant du contrat de programme qui doit lier Charbonnages de France et l'Etat, la C.F.D.T. condamne le fait que les syndicats sont exclus du débat. Le Congrès a réaffirmé que jamais la C.F.D.T. n'appliquera une politique à l'élaboration de laquelle elle n'aura pas participé.

Les questions sociales ont essentiellement tourné autour de la réduction des inégalités, la revalorisation de la profession par la négociation d'une nouvelle grille des salaires et des classifications.

Les conditions de travail, la sécurité dont les résultats actuels ne sont pas dus à la fatalité doivent faire l'objet de négociations, tant au niveau de la réglementation qu'au niveau des exploitations minières.

Le Congrès a également rappelé la nécessité de négocier une véritable politique salariale basée sur la revalorisation des bas salaires. En matière de durée du travail, les délégués ont mis en évidence la nécessité de réduire le temps de travail pour créer des emplois et améliorer les conditions de vie des mineurs. Cela est possible moyennant une organisation du temps de travail qui exclut le retour à la production du samedi.

En matière d'unité syndicale, le Congrès a décidé de rencontrer chaque fédération sur la base d'une plateforme en 4 points : relance de la production, revalorisation de la profession, réduction des inégalités et réduction du temps de travail. La C.F.D.T. abordera ces discussions sans préalable idéologique et avec la volonté de parvenir à l'unité syndicale : une des conditions majeures de la mobilisation des travailleurs.

Les débats du Congrès font apparaître que la stratégie de la C.F.D.T. est de plus en plus partagée par la C.F.D.T. En effet, de plus en plus, les travailleurs sont conscients qu'il ne faut pas tout attendre « d'en haut »



Vue de la salle

et que c'est leur action qui fera le plus efficacement évoluer les revendications qui répondent aux aspirations du plus grand nombre. La C.F.D.T. mettra tout en œuvre pour que les travailleurs soient de plus en plus partie prenante dans l'élaboration des revendications, la conduite de l'action, l'évaluation des résultats.

Le Congrès Fédéral a également pris une décision en matière de structure. Il a été décidé d'engager un processus de création d'une nouvelle fédération à savoir, la fédération générale des mines et de la métallurgie qui regrouperait l'actuelle fédération des mineurs et celle de la métallurgie.

### BIENVENUE



Au nom du Syndicat Régional des Mineurs C.F.D.T. du Nord-Pas-de-Calais, je vous souhaite chaleureusement, à toutes et à tous, la bienvenue à Berck...

Dans l'histoire de notre Fédération Nationale depuis 1965, ce n'est pas souvent que l'on ait tenu nos Congrès Fédéraux hors d'un Bassin Minier...

Nous sommes ici en effet à plus de 100 kilomètres du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et pourtant, nous sommes ici chez nous, dans ce Centre de Congrès des Mineurs, qui nous appartient, au travers le C.E. des HBNPC qui gère cet important Centre.

Nous vous souhaitons d'y passer un agréable séjour, en bord de mer, si possible avec du soleil (il y en a aussi dans le Nord, quoi qu'en disent certains...)

Nous sommes ici 205 congressistes et nous battons aujourd'hui un record, celui d'accueillir aussi avec joie et pour la première fois : 69 épouses, nombre jamais atteint dans nos précédents Congrès, ce qui prouve, s'il en était besoin, la place indispensable que tiennent nos compagnes dans notre vie militante. A elles aussi, nous souhaitons la bienvenue pour qu'elles passent, à nos côtés et d'une autre façon un bon séjour à Berck...

Nous accueillons aussi avec plaisir, tous nos invités, qui ont tenu à honorer de leur présence nos travaux. Leur présence est pour nous à la fois un réconfort, et un soutien appréciable. « Mineurs de tous les pays unissons-nous » est-il écrit la bas. Ensemble faisons que ceci ne reste pas qu'un slogan et nous en avons les moyens...

Nous recevrons aussi durant ce Congrès nos « anciens », ceux qui ont construit dans des moments difficiles, notre Fédération.

Nous les accueillerons particulièrement durant ces journées de travail. Ils étaient les acteurs notamment du précédent Congrès National tenu dans le Nord, et qui remonte à Novembre 1969 à Douai... Que de chemin parcouru depuis !

J'ai relu avec intérêt les principaux passages du rapport général de ce Congrès de 1969 ; l'on y parlait déjà des problèmes de récession minière, des difficultés salariales, de l'avenir incertain de nos industries, du droit syndical au lendemain des événements de Mai 1968 dont la trame du rapport était fortement empreinte, du fonctionnement et de l'évolution de nos structures vers une politique de développement, etc...

Ce rapport se terminait ainsi :

« Le souci que nous devons avoir, consiste à avoir le courage de nous remettre en cause chaque jour, de façon à pouvoir dans les perspectives de nos grandes options, avancer et mettre nos actions en conformité avec nos ambitions. C'est là une synthèse difficile mais combien exaltante pour celui qui veut dominer l'évolution de notre société... »

A chacun d'y contribuer ! »

Nous sommes en 1982, à nouveau en Congrès National dans le Nord. Puisse nos débats d'aujourd'hui continuer à enrichir la réflexion collective de notre Fédération et de la CFDT d'aujourd'hui, confronté à de nouveaux problèmes, à de nouvelles perspectives, dans une Société en crise profonde mais encore, quand même pleine d'Espérance !

Sachons écrire aujourd'hui encore, ensemble, une nouvelle page de notre Histoire...

L'on dit volontiers que l'air de la mer et celui de Berck en particulier est revivifiant, par son iode surtout.

Que ce Congrès de Berck soit pour chacun d'entre nous revivifiant pour notre vie militante, pour une CFDT toujours plus dynamique, toujours plus efficace, aux services des Mineurs...

A tous et à toutes, bon Congrès 1982 !

# Rapport Général



Le secrétaire général a pendant 1 h 30 présenté le rapport général, c'est-à-dire, l'analyse et l'action de la C.F.D.T. dans la période. C'est à partir de ce rapport que s'est engagé le débat.

Le secrétaire général a pris le contexte dans lequel se tenait le Congrès en rappelant la nécessité pour la C.F.D.T. de prendre en compte tout ce qui fait la vie des travailleurs dans et hors de l'entreprise, dans et hors du pays. Il a rappelé également les options C.F.D.T. élaborées bien avant le 10 mai pour sortir de la crise, à savoir, la nécessité de changer le type de développement, de l'appropriation collective des pouvoirs et de la planification démocratique.

Plus que jamais, l'indépendance syndicale est nécessaire pour faire avancer les options de la C.F.D.T., les aspirations de la classe ouvrière. Ce choix fondamental de type de syndicalisation ne se retrouve pas dans une C.F.T.C. et C.G.C. qui ont délibérément choisi de soutenir l'opposition politique incarnée par le R.P.R. et U.D.F., mais elle ne se retrouve pas non plus dans une C.G.T. très souvent alignée sur les thèses du P.C.

Rappelant les avances obtenues depuis le 10 mai, le secrétaire général aborde les questions de la profession. La situation dans les mines reste profondément marquée par la récession. En matière énergétique, malgré une nouvelle place laissée au charbon, l'avenir de cette substance n'est pas assurée. Fondamentalement, le gouvernement n'a pas modifié les choix de l'ancien régime en matière énergétique, notamment dans le domaine nucléaire.

Le rapporteur a argumenté et défini les moyens du nécessaire retour au charbon, tant du point de vue de la consommation que du point de vue production nationale.

Salaires, blocage des prix, revalorisation de la profession par une nouvelle grille de salaires ont fait l'objet de propositions concrètes.

La sécurité, les conditions de travail, mais plus largement, la santé des travailleurs des mines et de leur famille restent un problème crucial dans les mines. Face à ce problème, plus que jamais, l'action syndicale doit prendre en compte ces questions et en faire une priorité revendicative.

La formation a également été présentée comme un enjeu fondamental de la classe ouvrière, si nous voulons que les travailleurs participent à la construction de la société.

La durée du travail est évoquée pour souligner les avances obtenues, mais également rappeler les enjeux de cette question, notamment en matière d'emplois et d'organisation du temps libre. Le secrétaire a appelé les militants à faire preuve d'imagination, d'organiser l'expression des mineurs et enfin de faire confiance au débat avec les travailleurs.

La question des avantages en nature, au-delà du fait que c'est une des revendications prioritaires pour réduire

## LE CONGRÈS reçu par le Maire de Berck



Se soumettant de bon cœur à la tradition, le congrès a été reçu par la municipalité de Berck. Cela fut l'occasion pour le Maire de souhaiter la bienvenue au congrès, présenter les problèmes et réalisations de la ville, faire part au congrès de l'action menée par le Maire, homme politique depuis plusieurs mois, pour modifier la vie des travailleurs. M. VILQUIN est en effet député du Pas-de-Calais.

Cette rencontre fut l'occasion pour la fédération d'informer le Maire des questions traitées par le congrès. Le secrétaire général dans son intervention a souhaité que M. VILQUIN devienne toujours plus un allié et un défenseur de la profession minière.

### « LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel  
de la Fédération Nationale des Mineurs  
C. F. D. T.

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 48500 SEGRE

les inégalités dans la profession a permis d'aborder la question de notre pratique syndicale et de la nécessaire mobilisation des travailleurs et des travailleuses.

Après avoir rappelé que le syndicat à vocation de conduire l'action revendicative, de négocier tous les éléments qui font la vie des mineurs, de participer à l'élaboration et le contrôle de la politique économique et sociale et enfin à la démocratisation des entreprises, le syndicat souligne, le secrétaire général, n'a pas vocation de participer à la gestion des entreprises.

Les droits nouveaux des travailleurs sont un élément essentiel de la démocratisation. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle dans notre pays.

La mobilisation des travailleurs, l'action sur des objectifs revendicatifs prioritaires négociés le plus proche possible de là où vivent et travaillent les mineurs. Un an et demi de gouvernement de gauche déclare le secrétaire général, nous confirme que rien ne peut remplacer le débat, la confrontation, l'action des travailleurs avec leur organisation pour faire converger les décisions « d'en haut » et les aspirations de la société « d'en bas ».

Après avoir fait l'analyse de l'action positive menée par les retraités depuis le Congrès de Blanzay. Jean-Marie SPAETH termine son intervention en déclarant : « Camarades, les enjeux de la période sont considérables pour notre pays, pour le socialisme, pour notre profession. Si la période apparaît parfois difficile, les problèmes à résoudre importants et complexes, les choix difficiles à faire, ne plions pas sous le fatalisme ou la lassitude, ne glissons pas dans l'individualisme et le corporatisme.

J'ai la profonde conviction et je souhaite que vous partagiez cette conviction, que la période est enthousiasmante, car elle prépare une nouvelle ère à l'humanité. La période est également enthousiasmante, car tout le monde est interpellé. Il n'y a en effet, pas de solution toute faite aux problèmes et aux questions qui se posent à nous.

La période est enthousiasmante parce que les explications et les analyses superficielles, les solutions de facilité, la démagogie n'ont plus d'application possible nulle part.

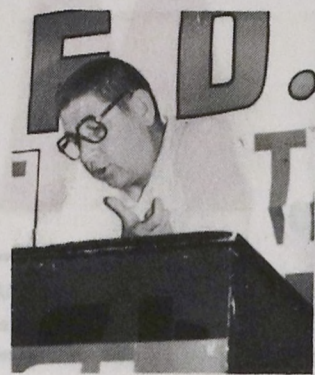
Cette situation conduit au contraire à développer un débat de vérité, à faire preuve de rigueur dans les analyses et les solutions proposées.

L'avenir de la profession, l'appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple dépend de notre imagination, de notre volonté militante, de notre capacité de parvenir à une mobilisation des mineurs sur des objectifs porteurs d'une transformation de la société et d'une avancée significative vers le socialisme autogestionnaire.

ENSEMBLE, NOUS Y PARVIENDRONS.

Le rapport a été adopté par 2570 voix pour 15 contre

# Rapport Financier



Le trésorier, dans son rapport, exposa non seulement les aspects purement financiers de la fédération, mais parla également de la syndicalisation :

Après avoir rappelé, la structure du budget de la fédération et la part réservée en service, à l'adhérent à travers le journal du mineur, les autres moyens d'information, mais également de formation, le trésorier fait le point sur le montant des cotisations.

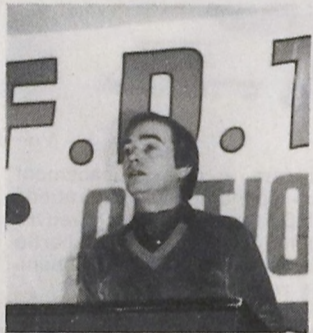
Il faut noter tout d'abord, que la charte ne joue pas pleinement dans la plupart des syndicats. Ce qui a pour conséquence, malgré une part fédérale moyenne, une baisse des ressources de syndicats.

La deuxième partie de l'intervention d'Auguste Godet, porte sur la syndicalisation. Après une analyse des statistiques réalisée par la fédération en ce domaine, d'où ressort la faible syndicalisation dans de nombreux secteurs, mais également le fort décalage entre les voix obtenues aux élections par la C.F.D.T. et le nombre d'adhérents, le trésorier propose des solutions.

Je propose essentiellement, de développer l'information aux adhérents, la participation des adhérents à la prise de décision à travers des assemblées d'adhérents, etc. L'adhésion c'est aussi la perception des cotisations, il apparaît que le collectage par banque est une solution efficace, mais elle ne doit en aucun cas couper l'adhérent de l'organisation syndicale.

Le trésorier termine son intervention « j'ajouterais que ce que nous voudrions faire transparaître à travers ce rapport, c'est l'espoir qui nous anime en la syndicalisation C.F.D.T. Quelle que soit la rapidité de changement du pays, quelle que soit l'évolution de technique, la force d'une organisation se situe dans sa représentativité, dans son audience auprès des travailleurs et c'est bien le degré de syndicalisation qui en est le baromètre, nous y croyons, alors bon courage ».

## L'AVENIR DE LA FÉDÉRATION FRONTIÈRE FÉDÉRALE



Si le congrès de Berck s'est attaché à débattre de la politique gouvernementale, il s'est également interrogé sur son propre avenir, la question des frontières fédérales étant à l'ordre du jour. En effet, lors du précédent congrès de Blanzay, les mineurs C.F.D.T. avaient opté pour un rapprochement avec la fédération générale de la métallurgie.

Sans contester cette décision, le syndicat des mineurs de potasse d'Alsace a déposé une motion demandant que sa concrétisation soit reportée et qu'un nouveau délai de réflexion puisse permettre aux mineurs de discuter sur une telle structuration. Jean-Pierre KLAPUCH défendant ce texte persistant sur les différences entre les mineurs de son syndicat et les métallurgistes et craignant de se voir imposer des orientations qu'ils ne partageraient pas.

Pierre GROUSSARD du Nord-Pas-de-Calais combattit cette motion estimant qu'une décision s'impose désormais même s'il faut réfléchir aux modalités de regroupement, mais qu'un tel projet peut donner des moyens financiers plus de militants et dynamiser la future fédération.

La motion sera repoussée par 1560 mandats contre 1025 sur 2585 votants.

Toujours sur le regroupement, Jean-Marie SPAETH, réélu secrétaire général au cours du congrès, insista sur le fait qu'il faut mettre l'accent sur ce qui unifie et qu'il ne s'agit pas d'être avalé par la F.G.M., mais bien de construire entre elle et la fédération des mineurs une nouvelle fédération de la métallurgie et des mines. La résolution sur les frontières fédérales persiste d'ailleurs ; sur ce point, le congrès ayant mandaté les instances fédérales pour que « l'entité mineur » (travailleurs actifs et retraités) soit préservée au niveau national comme des syndicats. Cette décision sera validée par 1940 mandats (soit 75 %) pour et 645 contre (25 %).

## Résolution sur les Frontières Fédérales

Le principe du regroupement au niveau de la fédération a été arrêté au Congrès de Blanzay.

La décision que nous allons prendre est certes difficile, car VITALE pour l'avenir de la C.F.D.T. dans les mines. Cette décision est une décision d'avenir, car c'est une ETAPE NECESSAIRE pour continuer le travail entrepris par une poignée de militants en 1964 lorsqu'ils ont décidé de construire de toute pièce la C.F.D.T. dans les mines.

Après débat à l'intérieur de la fédération avec la confédération et la fédération générale de la métallurgie, le Congrès décide le principe de regroupement avec la F.G.M.

Le Congrès mandate les instances fédérales pour réaliser l'unité organique entre la fédération nationale

des mineurs et la fédération nationale de la métallurgie en veillant :

— A ce que l'entité mineur (travailleurs actifs et retraités) soit préservée tant au niveau national qu'au niveau des syndicats. Le maintien de cette entité doit trouver une traduction au niveau des statuts de la politique des hommes et des moyens financiers.

— A ce que le regroupement de la fédération des mineurs de la F.C.M. se traduise par la création d'une nouvelle fédération, dont le titre pourrait être Fédération Générale de la Métallurgie et des Mines (F.G.M.M.).

Résolution adoptée par 75 % des mandats.

### INTERVENTION DE GEORGES GRANGIER SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA F.G.M.

Représentée en permanence aux travaux, la F.G.M. s'exprimera par la voix de Georges GRANGIER. Le secrétaire général de la F.G.M. dira que : « comme pour un mariage, il ne faut pas que les fiançailles soient trop longues, mais aussi qu'il faut peser les conséquences d'un tel engagement pour éviter un divorce ». Ainsi

préservé l'identité des uns et des autres, faire des différences jalousement préservées, cela peut être le levain et le ciment d'une fédération, à la fois porteur de identités qui la composent et résolument unis dans le grand combat de l'émancipation ouvrière conclura Georges GRANGIER.

# RAPPORTS DE COMMISSIONS

## COMMISSION DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Animateur : Pierre GROUSSARD  
Rapporteur : Jean-Jacques STILL

Dans la commission nous n'avons pas cherché à définir de véritables revendications, mais de fixer des pistes de réflexions pour les années à venir sur les problèmes :

- de grille de salaires ;
- de classifications ;
- d'avantages en nature.

A travers la commission nous avons aussi cherché que chaque substance s'exprime pour essayer de déterminer une politique générale de la fédération.

Nous n'avons pas fixé le cadre exact du resserrement de la fourchette hiérarchique, mais certaines propositions vont dans le sens d'une attribution du point hiérarchique inversement proportionnel (ex : 20 points pour l'échelle 4 allant jusqu'à 0 point en échelle 22) c'est une proposition à étudier.

Dans le même ordre d'idées, la commission pense qu'en matière de classification, un des moyens de réduire les inégalités, c'est de fixer une grille de salaires et de classifications sans forcément tenir compte des échelles mais assurant une progression de carrière égale que ce soit pour l'ouvrier, l'E.T.A.M. et l'ingénieur.

Il faut donc partir d'une grille unique sur laquelle il faut fixer une base. Cette grille unique devrait se traduire sur une échelle d'indices. Il faut que cette grille soit plus rapide en début de carrière car il est vrai que c'est bien en début de carrière qu'on a besoin d'un salaire et non à la fin.

Cette grille doit tenir compte entre autres de l'amélioration de l'acquisition professionnelle de l'individu (ce qui veut dire en valeur, la possibilité de déposer le minimum 3 échelles actuelles dans une carrière).

Il faut, pour réduire l'éventail hiérarchique, privilégier les augmentations égalitaires pour tous.

Cette augmentation égalitaire doit être basée sur une moyenne des salaires des travailleurs, en favorisant les plus basses catégories.

### Les avantages en nature :

La commission estime que les débats vont dans le sens des dispositions de la fédération, à savoir que les avantages en nature doivent correspondre à des besoins sociaux : logements, chauffage, électricité, eau, transport.

La commission tire une sonnette d'alarme sur les problèmes de logement. Elle rappelle à la fédération le phénomène de la vente du patrimoine immobilier qui s'amplifie et sur la nécessité de définir notre opposition de gestion du patrimoine au risque de la privatisation.

Il faut tenir compte des réalités de chaque entreprise, du manque de logement (la situation devient tellement alarmante dans les secteurs où il y a de l'embauche c'est devenu un vrai casse-tête chinois 2 à 4 logements à distribuer pour des centaines de demandes).

Que l'indemnité de logement correspond au prix de la location (c'est aberrant de savoir que l'indemnité représente 300 F et que le loyer lui, revient à 1 500 F).

Que le logement doit correspondre à la situation familiale en partant d'une base minimum qui pourrait être un F3 pour un célibataire, pour un couple sans enfant, pour une veuve ou un veuf.

La suppression de toutes les inégalités existantes, tout doit se faire en fonction de la famille. Il est aberrant de savoir qu'on a donné à un jeune ingénieur une maison avec 12 pièces et l'on pourrait citer d'innombrables exemples d'inégalités et d'injustices.

### Mensualisation :

Le problème de la carence des 3 jours a été précisé dans notre commission.

Comment pouvons-nous arriver à prouver à la direction que cela ne créera pas plus d'absentéisme, mais bien au contraire que cela ferait même des économies à la Sécurité Sociale. Je m'en explique : un ouvrier malade d'une petite grippe, d'angine ou d'une surcharge de fatigue n'aurait plus besoin d'aller au-delà des 3 jours, c'est-à-dire de se porter malade 8 ou 15 jours pour rentabiliser la perte due à la carance, mais qu'en 2, 3 ou 4 jours, il aura récupéré.

Que d'inégalités dans le système de rémunération. Il y a une catégorie de personnel qui n'a qu'un système de rémunération journalière. Nous, les ouvriers, nous en avons plusieurs comme exemple cité par les Charbonnages :

- un poste supplémentaire effectué est rémunéré 1,299<sup>e</sup> de l'annuité ;
- un congé est rémunéré 1,247<sup>e</sup> de l'annuité ;
- une absence est rémunérée à 1<sup>e</sup> du jour travaillé du mois.

Il est nécessaire de n'avoir qu'un seul système d'indemnité journalière.

Le problème des hors statuts a également été soulevé.

Il a été dit que ce personnel soit intégré dans le statut s'il le désire.

Les propositions de la commission, c'est qu'au sein de la fédération il y ait une commission de travail permanent qui prenne ces problèmes en main, comme cela se fait pour les conditions de travail.

Cela permettrait une meilleure coordination entre membres de chaque substance et chacun pourra apporter ce qui s'est déjà fait dans son secteur et réfléchir ensemble pour une meilleure répartition des salaires et pour plus de justice.

## Commission Politique de la Santé

Animateur : Joseph MALECKI  
Rapporteur : Jean-Marie SMENTEK

Une fois de plus le débat a été très riche et a démontré la nécessité d'une mise à niveau d'une information et d'un débat sur la Sécurité Sociale Minière.

La discussion s'est déroulée (sans pause) et avec une assiduité remarquable (il fallait le dire).

Les points suivants ont été abordés sans avoir pu épuiser tous les points du canevas proposé.

### Organisation médicale :

De nombreuses critiques ont été exprimées sur le fonctionnement de la médecine minière. Toutefois les éléments suivants ont été dégagés comme piste d'action pour l'avenir.

### Libre choix du médecin :

Le principe qui souffre de difficultés d'application doit cependant rester un axe revendicatif de notre fédé, notamment :

1<sup>o</sup> — Médecine de groupe : l'affilié n'est plus lié à un médecin mais à une structure médicale à plusieurs composants (dossier médical dans un même lieu, équipe médicale disponible et permanente).

2<sup>o</sup> — Intervention des administrateurs pour faire respecter le droit au libre choix là où il y a difficulté soit médicale, soit administrative.

Les membres de la Commission ont été informés que dans le secteur de la S.S.M. de MULHOUSE-POTASSE, ce libre choix était total et même ouvert dans des conditions financières acceptables aux médecins libéraux. Après plusieurs années d'expérience il a été constaté que la clientèle des médecins miniers s'accroissait au détriment de l'activité libérale. Cela tendrait à prouver que la médecine minière est en capacité d'offrir une qualité de soins en dehors d'une relation pécuniaire entre le malade et le médecin.

3<sup>o</sup> — Le problème du libre choix du médecin spécialiste est tout aussi important. Dans certains cas le libre choix existe ; notamment si la S.S.M. n'a pas mis en place de consultations spécialisées ou qu'elle a passé des conventions que nous pourrions appeler « d'exclusivité ». (mais là aussi la fédé dans sa bible préconise une grande vigilance pour que les conditions du libre choix soient remplies et non pas imposées par le médecin conseil ou pire par l'administration).

### Prévention :

Deux axes principaux ont été invoqués par les participants, à savoir :

1<sup>o</sup> — La détection des affections et maladies par des contrôles et bilans systématiques. La maladie ou l'affection détectée serait prise en charge et traitée.

2<sup>o</sup> — L'éducation sanitaire qui vise à intervenir sur les conditions de vie, la sensibilisation de la population de façon à éveiller la conscience de chacun pour arriver à une autogestion de la santé. Ainsi la S.S.M. de Valenciennes a tenté une expérience en éditant une brochure expliquant les règles élémentaires pour préserver sa santé (alimentaire, activité physique, etc.). Cependant cette initiative n'a intéressé qu'une partie des affiliés. (Ne serait-il pas nécessaire, comme dans notre action syndicale, de compléter cette simple information par des débats organisés dans les cités, c'est peut être le moyen d'un contact et d'une prise de conscience collective entre médecin, administrateur et affilié).

Un problème particulier, touchant à la prévention des maladies professionnelles, a été longuement évoqué : il s'agit de la situation des mineurs d'URANIUM confrontés à des risques liés aux radiations. Constat a été fait que ce problème professionnel n'a pas été pris en charge par la Sécurité Sociale Minière. Il a d'ailleurs été relevé à cette occasion :

1<sup>o</sup> — Que les mineurs n'ont pas utilisé les instances de la Sécurité Sociale Minière et n'ont pas alerté les élus C.F.D.T. dans les C.A. des S.S.M. concernées par ces substances. Pourtant des procédures sont prévues et les textes existent. Dans ce cas précis il faut utiliser et faire appliquer ce qui existe et non pas s'engager dans de nouvelles issues et procédures qui ne font que retarder la prise en compte de ce problème.

La SANTÉ des travailleurs : Conflit entre les intérêts patronaux et les travailleurs.

Les membres de la Commission ont évoqué l'existence d'une dualité entre la médecine du travail, la médecine conseil et le médecin traitant. Cette situation à l'analyse n'est que la conséquence des oppositions entre le besoin des travailleurs de se soigner et d'être soigné et les exigences du patronat de limiter et de minimiser sa part de responsabilité dans les conséquences des conditions de travail qu'ils mettent en œuvre sur la santé des travailleurs. Il a été ainsi confirmée la revendication du retour de la gestion A.T. à la Sécurité Sociale Minière, cela correspondrait à un besoin vital pour notre profession.

### Hospitalisation :

Le coût de l'hospitalisation étant un des facteurs d'accroissement des charges de la Sécurité Sociale, il a été préconisé par plusieurs intervenants de la Commission de contrôler la durée des hospitalisations.

D'autre part la Commission a confirmé la nécessité de l'humanisation des hôpitaux et d'un meilleur accueil dans les hôpitaux publics. Il a été rappelé que la CFDT entend privilégier les hôpitaux publics par rapport au secteur privé, afin de combattre les inégalités devant la santé.

### Avenir du régime : restructuration du régime

La question des restructurations prévues par le fameux rapport BLOCH LAINE reste d'actualité. La Commission a estimé qu'en aucun cas elle n'acceptera des décisions prises unilatéralement qui iraient à l'encontre des qualités et services rendus aux affiliés.

Nous défendons au maximum nos S.S.M. comme avant. Une restructuration reste amère même après la venue de la gauche.

### Formation :

La Commission demande instamment que la fédé organise le plus rapidement, comme d'ailleurs la Commission des administrateurs réunis à Bierville l'avait déjà demandé, des journées d'études au niveau National et au niveau Régional. Les formations devront avoir comme contenu :

- 1<sup>o</sup> — fonctionnement de la S.S.M. et prestations ;
- 2<sup>o</sup> — rôle des administrateurs ;
- 3<sup>o</sup> — place et devenir de la S.S.M. dans un système de santé.

## COMMISSION E T A M

Animateur : Patrick KRZYZANSKI  
Rapporteur : Théo BEDNAREK

La Commission n'a pas voulu faire un catalogue de revendications qui souvent diffèrent suivant les substances. Elle s'est penchée sur 4 grands points :

- la syndicalisation et pourquoi les E.T.A.M. adhèrent à la C.F.D.T. ;
- les E.T.A.M. dans la C.F.D.T. et la pratique syndicale ;
- faut-il un comité de liaison E.T.A.M. ;
- les droits nouveaux des travailleurs.

### Pourquoi les E.T.A.M. adhèrent à la C.F.D.T. ?

- D'abord l'information qui est largement diffusée par les représentants de la C.F.D.T. ;
- il y a aussi les déçus des autres syndicats ;
- les positions courageuses prises par la C.F.D.T. en matière d'avantages en nature ;
- la personnalité de l'E.T.A.M. joue beaucoup ;
- l'action militante sur les lieux du travail. On est efficace si on répond aux besoins des gens ;
- la multiplication des militants est un facteur important ;
- la position de la C.F.D.T. sur l'égalité des droits de la femme et de l'homme dans l'entreprise.

### Les E.T.A.M. dans la C.F.D.T.

- Il y a souvent une décharge des ouvriers vers les E.T.A.M. dans les structures syndicales ;
- former les militants dans les services par des formations syndicales ;
- se réunir souvent entre E.T.A.M. pour discuter de problèmes spécifiques au secteur ;
- discuter de l'idéologie C.F.D.T. dans les réunions ;
- aider sur le plan national, les E.T.A.M. isolés, en organisant une réunion annuelle entre différentes substances, en y invitant des représentantes féminines pour discuter de leurs problèmes ;
- que notre représentation soit faite par des E.T.A.M. actifs (commission paritaire minière) ;
- transmettre l'information entre différentes substances.

Dans la commission, un grand débat s'est engagé sur la possibilité de discuter d'une convention collective nationale, qui donnerait des bases solides sur le fond, mais qui permettrait de discuter des problèmes spécifiques à chaque substance.

Il a été souligné avec insistance, la notion de solidarité qui devait jouer en faveur des petits syndicats éloignés, isolés et en général des syndicats en difficulté.

Des divergences se sont exprimées sur ce problème en insistant sur le fait qu'il existe déjà des bases de convention collective nationale.

### DROITS DES TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE

- Il faut éviter la récupération des E.T.A.M. par les patrons dans le cadre de l'expression des travailleurs.
- Il ne faut pas que systématiquement l'E.T.A.M. soit l'animateur d'un groupe de travail.
- Le groupe de travail devra pouvoir choisir son interlocuteur (soit le C.H.S., le C.E. ou le chef d'établissement).
- L'E.T.A.M. pourra aussi régler des problèmes à son niveau.
- Il faudra une certaine formation, car ni l'E.T.A.M., ni l'ouvrier ne sont toujours préparés pour s'exprimer.
- Il faudra que l'E.T.A.M. puisse s'adapter facilement aux problèmes posés par les travailleurs.
- Si l'expression des travailleurs doit venir de la base les syndicats auront un rôle important à jouer dans les groupes, pour éviter toute récupération d'un côté comme de l'autre.
- Enfin il faudra expliquer aux E.T.A.M. le rôle qu'ils auront à jouer dans l'expression des travailleurs, rôle qui ne sera pas facile, de part leurs positions.

suite page 6



# DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES



Les représentants du D.G.B. (Allemagne) de l'Internationale des mineurs, le secrétaire du comité de liaison de la CECA, de la FGTB Belge et de la fédération africaine des syndicats de mineurs ont non seulement écoutés les interventions, mais se sont eux-mêmes exprimés. Ils ont rappelé l'importance de la solidarité internationale. Ils ont informé les militants C.F.D.T., des réalités économiques, sociales et syndicales de leur pays.

Au nom du Congrès, Jean-Marie SPAETH s'exprime

en ces termes à la délégation.

Je remercie au nom du Congrès de la C.F.D.T., les camarades Ball, Stuber, Ouaddah et Luysmans, de leur intervention qui ont fait progresser et renforcé l'idée de la C.F.D.T., que la prise en compte de la dimension internationale, de l'action syndicale et une donnée fondamentale pour faire avancer les revendications sociales, économiques des travailleurs du pays, du monde, de la démocratie et de la paix entre les peuples.

# LE CONGRÈS DES ÉPOUSES

Fait unique dans les annales des congrès de la C.F.D.T., 69 épouses de mineurs étaient présentes à Berck. Cette pratique est étroitement liée à l'histoire d'une profession où les compagnes des mineurs ont joué un rôle important non seulement dans la famille mais aussi dans la vie militante de leur époux.

Si celles qui sont venues à Berck ont pu visiter les environs et faire une incursion outre manche, elles se sont également rencontrées pour échanger leurs idées et confronter leur vécu. Et si les délégués avaient bien des choses à mettre dans leur résolution, les épouses auraient pu elles aussi en faire une. Épouses de travailleurs, compagnes de militants, leur place est-elle reconnue ainsi que devait le demander un délégué dans une intervention. « Non » dira René Albrecht qui a réclamé « d'intégrer dans la réflexion la place des femmes ».

Les associer pleinement à la vie militante ajoutera encore l'intervenant c'est une question que la fédération doit se poser. Pour les épouses rencontrées à Berck, en effet elle se pose et elles souhaitent pouvoir se rencontrer plus souvent afin de trouver une solution. D'accord ont répondu les responsables du nouveau bureau. Apparemment les idées ne manquent pas et les épouses de mineurs ne semblent pas disposées à attendre une éternité. Sans faire beaucoup de bruit, mais avec détermination d'aucunes l'ont dit. Alors le pari est lancé !

## Intervention de Jean KASPAR



Représentant de la confédération, Jean KASPAR qui effectuait un retour aux sources « je reste un enfant de la mine », intervient en appelant :

« Notre syndicalisme ne doit pas rester figé », a affirmé M. KASPAR, secrétaire national.

« Le réveil social », afin, a-t-il dit de « redonner vie au droit à la parole et à l'imagination, tout en apportant des réponses aux difficultés d'aujourd'hui ».

La C.F.D.T. entend se donner « la capacité de négocier et de réaliser un compromis résultant d'un rapport de force. Elle doit encore faire face à la diversité de la situation et des aspirations des travailleurs unis dans l'action revendicative ».

Enfin, elle doit « se donner la capacité collective de se situer dans les débats de politique industrielle, liant aux problèmes économiques, les problèmes sociaux et humains ».

### NE PAS-RESTER FIGÉ

Dans un second chapitre de son intervention, M. Jean KASPAR a souligné la nécessité d'un « changement du syndicalisme C.F.D.T. ».

Affirmant que celui-ci ne devait pas rester figé, Jean indique : « Il doit donner l'image d'une organisation syndicale plus ouverte, plus accueillante et moins sectaire ». L'enjeu est la mobilisation sociale, tout autant physique (les grèves, les manifestations sont toujours nécessaires), qu'intellectuelle, afin d'apporter une réponse aux problèmes ».

Autre élément important de l'intervention de M. Jean KASPAR, l'autonomie de la C.F.D.T. à l'égard du gouvernement « dont le revirement et l'incertitude font douter ».

« Son action, a-t-il ajouté, devrait être plus cohérente. Il faut en finir avec la navigation à vue. Plus que jamais, le seul langage de mobilisation est la vérité sur la gravité de la situation économique ».

« Il s'agit d'être ambitieux et rigoureux », a poursuivi M. KASPAR, précisant que, « le gouvernement n'a pas pris assez de mesures pour prouver sa crédibilité ». Pour illustrer ce propos, il a notamment cité le problème de l'UNEDIC, le SMIC et le contenu de la réforme sur les comités économiques et sociaux régionaux.

### NON A UN SYNDICAT « GODILLOT »

Toujours sur le plan des relations gouvernement-syndicat, M. KASPAR a estimé : « Nous sommes assez lucides et forts pour constater que nous avons voulu ce gouvernement, et pour ne pas hurler avec les loups. Toutefois, la gauche doit être autre chose qu'une expérience et doit assurer la transformation ».

S'agissant de l'autonomie, il a affirmé : « La C.F.D.T. se refuse à être une « organisation godillot ». En ce qui concerne la politique énergétique, le charbon devra, selon la C.F.D.T., représenter d'ici 1990, 20 à 25 % de la production d'électricité.

A propos du SMIC enfin, la position de la C.F.D.T. est sans équivoque : « si le gouvernement, a dit Kaspar, persiste dans son attitude, et ne tient pas ses engagements avant la fin de l'année, il y aura conflit ouvert entre la confédération et lui ».

## Rapports de Commissions

### Commission droits nouveaux et démocratisation de l'entreprise

Animateur : Bernard VILBOIS  
Rapporteur : Bruno FAUCHON

#### Les questions sur lesquelles nous avons débattu :

- Bilan du droit syndical comme on le dit aujourd'hui ;
- les droits nouveaux, réflexion ;
- ce que concrètement cela nous demande, nous engage afin de maîtriser ces droits nouveaux et de les mettre en application.

#### BILAN DU DROIT SYNDICAL AUJOURD'HUI

De la discussion il apparaît que le droit syndical ne se vit pas pareil selon les régions minières, notamment suivant les mines nationalisées Houillères et les autres substances, entreprises privées.

Le droit syndical ne se vit pas de la même façon suivant que le syndicat est faible ou fort.

Dans les syndicats faibles, le droit syndical est souvent bafoué par la direction, notamment en mettant de côté la C.F.D.T. ou en la prévenant au dernier moment, lors de réunions avec les syndicats.

Problème d'affichage aussi avec certaines directions. Des problèmes avec les autres syndicats, notamment avec la C.G.T. là où elle est majoritaire, au niveau du C.E. il y a compétition entre les syndicats.

Dans certaines mines, le rôle du délégué mineur se limite à la sécurité, ce sont les délégués au C.E. qui apportent les problèmes revendicatifs. Cela pose le problème d'un plus grand pouvoir au délégué mineur.

L'heure d'information n'existe pas pour toutes les mines. Elle ne se vit pas de la même façon non plus dans chaque mine. L'information syndicale ne doit pas se cantonner à cette heure d'information, elle doit se faire sur le chantier ou avant le poste à tout moment si cela est nécessaire.

Il en ressort que le droit syndical doit être utilisé au maximum, surtout dans les petits syndicats, il faut faire respecter les droits existants aujourd'hui.

Le droit syndical doit être pris. Face à la direction il ne faut rien attendre, il faut prendre le droit d'information et d'apporter le syndicat aux travailleurs là où ils sont.

L'heure d'information syndicale acquise = 1 heure payée.

Des moyens pour cela : (douches sonorisées).

#### DES QUESTIONS SE POSENT

- Avons-nous des militants capables de maîtriser cette heure ?
- La loi donne 1 heure d'information mais rien d'autre, pour nous il est conclu que cette heure remplace le droit à l'information spontanée au moment et au lieu où l'on veut (à la Houve 4 heures dans le mois).

#### LA LOI AUROUX

- Ce règlement intérieur devra être négocié dans l'entreprise.
- Droit d'intervenir dans les sanctions. Une structure externe à l'entreprise aura un droit disciplinaire sur le patron face aux sanctions. Ces mesures sont très importantes surtout dans les mines non nationalisées, cela marque une avancée certaine.
- Tout travailleur qui estime être en danger, pourra quitter sa machine ou son travail sans sanction.



— Dans le secteur nationalisé, les conseils d'atelier devront se réunir au minimum 4 fois par an au moins 6 heures par an.

— Les comités d'administration du public seront élus directement par les travailleurs avec des listes présentées par les travailleurs, parrainées par les organisations syndicales. Elles constitueront un tiers dont un cadre.

— Le droit syndical est encore en débat, notamment avec les droits et les moyens des sections (local, crédit d'heures, que la section soit reconnue par les directions).

On peut constater que c'est réellement un changement, mais cette loi est nouvelle, vierge et peut donc permettre plusieurs interprétations. Il ne faut pas que ces droits nouveaux remplacent l'action de masse des syndicats. Il faut que le syndicat prenne les moyens de maîtriser l'application de ces lois.

La direction et les patrons ont déjà commencé. Pour eux, tous les moyens sont bons pour court-circuiter le syndicat.

Un camarade du zinc nous disait que chez lui les patrons ont créé la C.I.C. (Commission d'Information et de Concertation). Les patrons discutent avec les ouvriers de tout et de rien, c'est du bla, bla, bla, mais la conséquence est que petit à petit, la C.H.S. est réduit à rien.

A la C.F.D.T. nous disons que les conseils d'atelier doivent être mis en place, dans les meilleures conditions afin qu'ils permettent vraiment l'expression du travailleur, de façon à ce qu'il soit responsable et partie prenante de son lieu de travail et de ses conditions de travail.

Oui au C.A., mais dans chaque entreprise battons-nous afin que le patron n'y participe pas, ni même la hiérarchie patronale.

#### EN CONCLUSION

— Il faut que la C.F.D.T. popularise les droits nouveaux ;

— qu'elle prévienne les travailleurs sur les dangers de manipulations patronales.

Ce qui implique dans l'immédiat :

— faire l'inventaire du potentiel du militant, de leurs besoins de formation ;

— une étude et une modification du statut du mineur et l'élargissement du statut du mineur ;

— et une définition d'une stratégie des droits nouveaux, dans les sections, dans la fédération.

Pour les petits syndicats cela implique que la fédération et l'interprofessionnelle donnent les moyens pour les aider.

Les droits nouveaux, c'est le droit d'expression des travailleurs sur leurs conditions de travail, hygiène et sécurité.

Cette mise en place ne pourra se faire sans les sections syndicales et avec un certain niveau de contrôle des sections syndicales.

La Commission a mis en évidence tous les problèmes de formation et tous les moyens de formation que les droits nouveaux nous imposent.

**LES RAPPORTS DES AUTRES COMMISSIONS SERONT PUBLIÉS LE MOIS PROCHAIN**



